

NOTE DE SERVICE

Destinataires :	Fédération des ordres des médecins du Canada (FOMC) Ministères de la Santé provinciaux et territoriaux Associations médicales provinciales et territoriales Présidents des comités de spécialité du Collège royal Associations nationales de spécialistes Vice-doyens aux études postdoctorales et doyens des facultés de médecine Gestionnaires aux études postdoctorales Comités du Collège royal (Comité de l'évaluation, Comité de l'agrément, Comité des titres, Comité des spécialités) Médecins résidents du Canada (MRC) Fédération des médecins résidents du Québec (FMRQ) Collège des médecins du Québec (CMQ) Collège des médecins de famille du Canada (CMFC) Conseil médical du Canada (CMC) Service canadien de jumelage des résidents (CaRMS) SoinsSantéCAN
Expéditeur :	Jason R. Frank, directeur, Normes, formation et stratégies d'éducation spécialisée, Bureau de l'éducation spécialisée
Objet :	Changement à la voie d'accès : retrait de la médecine interne comme voie d'accès à l'hématologie/oncologie pédiatrique
Date :	13 octobre 2020

Conscient de l'importance des communications avec ses intervenants et de la transparence du processus décisionnel des comités, le Collège royal transmet la présente afin de vous informer que le Comité de l'éducation spécialisée (CES) ainsi que le directeur, Normes, formation et stratégies d'éducation spécialisée, ont approuvé la demande du comité de spécialité en hématologie/oncologie pédiatrique visant à retirer la médecine interne comme voie d'accès à la discipline.

Contexte

Le mandat principal du Comité des spécialités est de superviser l'optimisation de la configuration de la médecine spécialisée au Canada. En plus de prendre des décisions concernant la reconnaissance de nouvelles disciplines et d'exercer une surveillance de la santé globale des disciplines existantes, ce comité est chargé d'examiner les changements

possibles à apporter aux spécialités, aux surspécialités et aux domaines de compétence ciblée (diplôme de DCC) du Collège royal.

Au cours de sa plus récente réunion, en avril 2020, le Comité des spécialités a été chargé d'examiner une demande du Comité des spécialités en hématologie/oncologie pédiatrique visant le retrait de la médecine interne comme voie d'accès à la formation dans cette discipline. Le Comité des spécialités a dû déterminer si cela constitue un changement *mineur* ou *majeur*, les deux étant définis dans la politique régissant les demandes de changement d'appellation (pièce jointe A). Au cours de la réunion, le Comité s'est dit d'accord avec les motifs suivants du demandeur :

- Une grande connaissance de la pédiatrie générale est requise pour terminer la formation en hématologie/oncologie pédiatrique (surspécialité); celle-ci s'appuie sur les compétences acquises durant la résidence en pédiatrie, et non en médecine interne
- Le Comité de spécialité en médecine interne approuve ce changement, et
- La voie d'accès par la médecine interne n'est pas utilisée depuis plusieurs années; aucun stagiaire de quatrième année n'a eu recours à la médecine interne pour entrer en hématologie-oncologie pédiatrique de 2014-2015 à 2018-2019.

Après une discussion, dans laquelle il a convenu qu'il s'agissait d'un changement mineur, le Comité des spécialités a adopté la motion suivante :

QUE le Comité des spécialités considère la demande du Comité de spécialité en hématologie/oncologie pédiatrique proposant le retrait de la médecine interne comme voie d'accès à l'hématologie/oncologie pédiatrique comme étant mineure en soi; le Bureau de l'éducation spécialisée procédera au lancement d'un avis d'intention concernant ce changement, la décision définitive de l'accepter ou non appartenant au directeur, Normes, formation et stratégies d'éducation spécialisée.

Situation actuelle

Comme l'indiquent la politique et la motion adoptée par le Comité des spécialités, le Bureau de l'éducation spécialisée a formulé un avis d'intention concernant le changement et invité les intervenants à fournir leur rétroaction à ce sujet au cours d'une période de 60 jours. Les réactions observées le plus souvent sont les suivantes :

- La pédiatrie est essentielle pour transmettre à un hématologue/oncologue pédiatrique les compétences et les connaissances ciblées nécessaires pour fournir des soins aux enfants et à leur famille, dont la gestion de nombreux déterminants médicaux, psychologiques et sociaux de la santé propres à cette population de patients;



- La voie d'accès par la médecine interne ne donne pas aux médecins la base de connaissances complète dont ils ont besoin pour optimiser la pratique en hématologie/oncologie pédiatrique et les soins aux patients et à leur famille.

Prochaines étapes

Le Collège royal mettra en œuvre le changement en suivant ses processus internes, notamment les processus de communication avec le personnel, le Comité de spécialité en hématologie-oncologie pédiatrique, ses comités et les intervenants.

Pour toute question ou préoccupation, je vous invite à communiquer avec moi ou avec Mme Sarah Taber, directrice associée, Stratégies d'éducation et Agrément, à l'adresse cos@collegeroyal.ca.